RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 10/11/2026

DELIBERATION
n° CEVE – 2026 – 37 – IEJ - 002

relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes de l'Ecole de Droit de Toulouse (Institut d'Études Judiciaires)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2026-06-DEVE-001 du CEVE du 24 mars 2026 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis des conseils de l'École de Droit de Toulouse,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse (Institut d'Études Judiciaires) pour 2026-2027 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante,



Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations 2026-2027

Prépas

MCC-IEJ PREPA-CRFPA-2026-2027_V2

Type Diplôme : Préparation		
COMPOSANTE/Structure	**DROIT**	
LIBELLÉ	**Préparation à l'examen national d'accès au Centre régional de formation professionnelle des avocats (cours uniquement en distanciel)**	
Session	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Non applicable

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

les stages facultatifs sont autorisés

Autres modalités

/

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Non applicable

Cours dispensés intégralement à distance avec des classes virtuelles et des supports écrits. Des examens blancs peuvent avoir lieu sur place.

Seconde chance

Non applicable

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Non applicable

Capitalisation/conservation

Non applicable

Compensation

Non applicable

Note éliminatoire

Non applicable

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Art. L613-2 du Code de l'éducation

Préparation	**Préparation à l'examen national d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA)**									
	Cours intégralement en distanciel									
Nature ELP	**Période**	**Libellé ELP**	**Heures CM**	**Heures TD**	**Heures TP**	**ECTS**	**Coeff**	**Capitalisable**	**Compensable**	**Type Contrôle**
UE	ANNUEL	MAT Anglais	1,5	48,5 (APS)				Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Bibliographies	24 (APS)					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Conférences	16					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Culture judiciaire	15					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Culture juridique	10					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit administratif	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit civil	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit des affaires	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit du travail	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit fiscal	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit international et europeen	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Droit penal	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Entrainement au Grand Oral		350 (APS)				Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Histoire des institutions et de la justice	15					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Libertes et droits fondamentaux	42					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Note de synthese	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Obligations	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Procedure administrative et contentieuse	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Procedure civile	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	MAT Procedure penale	28,5					Non	Non	Non applicable
UE	ANNUEL	Stage (facultatif)								
			465,5	398,5						